



**CONTRAT D'UTILISATION
DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE
(DCM DU 19/10/2018)**

Entre la commune de ZETTING, représentée par M. le Maire, d'une part

Et

M,Mme.....

Adresse.....

..... Tél.....Tél portable.....

Email de contact.....

agissant en qualité de ^(1*) *(cocher la case correspondante)*

Président del'Association.....

(Association locale - Associations hors commune)

Utilisateur Privé de Zetting

Utilisateur Privé extérieur

solicite l'autorisation d'utiliser les locaux de la salle socioculturelle en vue d'organiser la manifestation suivante *(cocher la case correspondante) :*

Soirée dansante ou autre à but lucratif

Fête familiale (baptême, apéritif, lunch, banquet de mariage, anniversaire) et manifestations assimilés

Petites manifestations (marché aux puces, expositions, marché de Noël, marches populaires, bal des enfants)

Funérailles

Assemblée générale des associations

Réunion d'information, réunion électorale

Autres (à préciser) :

Manifestations à l'attention des scolaires école maternelle et primaire (spectacles, kermesse...)

Mise à disposition de Tonnelles (3 exemplaires -préciser le nombre) :

Date de la manifestation :

Conditions de mise à disposition

Le contrat de location dûment complété est à remettre au secrétariat de la mairie accompagné d'un chèque de caution au NOM du locataire et correspondant au montant de location de la salle, soit Euros (chèque à l'ordre du Trésor Public). La location est effective uniquement après validation du contrat par M. le Maire. Une copie sera transmise au locataire.

- Pour les modalités pratiques de remise des clefs et de l'état des lieux d'entrée et sortie, merci de prendre contact avec M. JUNG Joël, concierge de la salle au 06.75.35.61.61

Conditions de facturation

Le présent droit d'utilisation est accordé à l'organisateur moyennant le règlement suivant :

- Prix de la location salle : Euros, hors Charges :
 - 15 € pour les frais de collecte de déchets ménagers ainsi que les abonnements gaz et électricité.
 - Cout réel des frais de chauffage, d'électricité,
 - 0.50 € par communication téléphonique
 - 2.50 €/pièce pour les bris de vaisselle ou pièces manquantes
- Le nettoyage des locaux reste à la charge de l'utilisateur, qui devra s'acquitter de cette prestation en direct. En cas de non-respect ou de nettoyage jugé approximatif, la commune se réserve le droit de mandater une entreprise de nettoyage. La prestation sera refacturée à l'utilisateur.
- Pour les associations locales, exonération de 50 % des charges.

Conditions de paiement :

Le paiement interviendra après réception de la facture finale et du titre correspondant établis sur la base de l'état des lieux.

Paiement possible par chèque au nom du locataire ou en espèces auprès de la Trésorerie Sarreguemines Municipale 5 rue des Vosges à Sarreguemines ou en mairie de Zetting.

Mesures d'hygiène et de sécurité

L'organisateur s'engage à faire respecter l'intégrité et la propreté des locaux, équipements et installations loués. Il s'engage à procéder au nettoyage et à la remise en état des locaux après utilisation et devra s'acquitter de cette prestation soit en direct, soit en faisant appel à un prestataire extérieur. En cas de non-respect, la commune se réserve le droit de mandater une entreprise de nettoyage dont la prestation sera refacturée à l'utilisateur.

L'organisateur reconnaît avoir pris acte des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des systèmes d'alarme et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

L'utilisateur s'engage à respecter la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage (décret 2006-1099 du 31/08/2006) et à éviter aux habitants riverains de la salle, tout vacarme, tapage nocturne (musique excessive, rassemblement et attroupement à l'extérieur de la salle..).

Assurances

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance (copie à joindre) couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement, au bâtiment, sur les terrains et biens annexes de la Commune. Il dégage la Commune de toute responsabilité.

Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur, la présence du Maire ou du responsable de la salle n'est pas obligatoire pendant l'utilisation des locaux.

Date et signature du demandeur
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Avis du Maire :
 accord
 refus motivé

L'organisateur,

Le Maire,



**LOCATION SALLE ZETTING - TARIFS EN VIGUEUR (hors charges)
(DCM DU 19/10/2018)**

Manifestations	Tarifs utilisateurs de Zetting	Tarifs utilisateurs extérieurs
Toute Soirée dansante ou autre à but lucratif	350 €	450 €
Fête familiale (baptême, apéritif, lunch, banquet de mariage, anniversaire) et manifestations assimilés	300 €	400 €
Petites manifestations (marché aux puces, expositions, marché de Noël, marches populaires, bal des enfants)	250 €	350 €
Funérailles	70 €	70 €
Réunion d'information, réunion électorale	Gratuité (après accord du maire)	
Assemblée générale des associations	Gratuité	350 €
Manifestations à l'attention des scolaires école maternelle et primaire (spectacles, kermesse...)	Gratuité y compris charges	Non prévu
Mise à disposition de Tonnelles (3 exemplaires)	30 € par tonnelle	
FACTURATION CHARGES		
Forfait frais de collecte, abonnement gaz et abonnement électricité	15 €	
Consommation de chauffage	Prix du m3 de la dernière facture payée par la commune	
Consommation électricité	Prix du kwh de la dernière facture payée par la commune	
Consommation téléphonique	0.50 € par appel	
Bris de vaisselle ou manquants	2.50 € pièce	